



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 09700

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante		
N° de rapport: 23/120406/09				
Concerne ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique  Type d'habitation ☐ appartement ☐ autres:				
Demandeur: Celti Gleen - SeltiV6				
Personne sur place :	0			
Adresse de la visite: Rue du Centre, 31-4/	190 1	77	******	
Date de visite : 06/04/13 Date d'émission : 06/04/11 Références clien	t: NO			
Référentiel réglementaire : RGIE art.   271 276 bis et dérogations 271 bis	<b>278</b>			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Protection générale du branchement :				
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	V			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	×			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels				
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X	7		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	.,,		X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :				
Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω		X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue Manquements / Notes :	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.	
Voir Annexe				
BESCHER ROWS AND A STANDARD OF A MARKET BEST ALL AND A STANDARD AN				
			and the same	
<u>Conclusion</u> :			RAP	

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la reglementation en vigueur.
- 💢 L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité X au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa du demandeur pour réception :

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

/SOCOTEC-E273(fr)/0215 - V8

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 1/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 -- inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

Domenico



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0847 23/1404/06/04	
<ul> <li>∠ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> </ul>	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
<ul> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.</li> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).</li> <li>□ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> <li>□ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :</li> </ul>	
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :  **Absence de plan étatique de l'installa	ti
Colfred & Relais Roccon Lement des	RAP/SO
Vous Conseilleur de le rembloces	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
CUFFARO	пехе Б
Domenico	T01(fr)
	/0609-V
	17